

OBJET : Rémunération de vacataire - médecin référente petite enfance

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n°2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants ;

Considérant :

- Que la Ville a l'obligation de recourir à un référent ou une référente « Santé et accueil inclusif » dans chaque établissement de la petite enfance ;
- Que ces fonctions peuvent être assurées par une ou un médecin ou une personne titulaire du diplôme d'Etat de puéricultrice ou d'infirmier, selon la taille des structures petite enfance et la composition des équipes ;
- Que le docteur Bénédicte BLANC, qui remplit ces fonctions depuis 2019, veille à l'application des mesures préventives d'hygiène générale et des mesures à prendre en cas d'urgence ou de crise sanitaire ; qu'elle assure les actions d'éducation et de promotion de la santé ; qu'elle contribue au diagnostic et assure le suivi des enfants à besoins éducatifs et médicaux particuliers ;
- Qu'il convient de revaloriser sa rémunération précédemment fixée à 60 euros bruts la demi-heure de vacation ;

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer une convention avec le docteur Bénédicte BLANC, médecin pédiatre, pour assurer les fonctions de médecin référente petite enfance.

Il convient de la rémunérer en qualité de vacataire.

Il vous est proposé de fixer sa rémunération à 65 euros bruts la demi-heure, indemnités de congés payés comprises.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.**



Le Registre dûment signé,  
Pour extrait conforme,  
Maire,  
Conseiller Départemental,  
Alexis RAGACHE



VILLE DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 17 OCTOBRE 2024

République Française  
Liberté - Égalité - Fraternité

**Nombre de Conseillers**

**en exercice : 35**

**Nombre de votants: 34**

**Nombre de présents : 30**

**Convocations : 11 OCTOBRE 2024**

**Etaient présents :** M. Alexis RAGACHE, Mme Laurence RENOU, M. Pierre CAREL, Mme Eve COGNETTA, Mme Edwige PANNIER, M. Hervé DEMORGNY, Mme Adeline POLLET, M. Clément THÉODORE, Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU, M. Jean-François TIMMERMAN, M. Gérard GUILLOPE, Mme Luce PANE, M. Laurent CASSARD, M. Stéphane BORD, M. Stéphane FERRAND, M. Laurent FUSSIEN, M. Pierre JOSELIER, Mme Evelyne DENOYELLE, M. Mohammed DERGHAM, Mme Elise RIDEL, Mme Adeline DIANISSY, Mme Niswat ABDOURAZAKOU, M. Pierre-Arnaud PRIEUR, M. Jean-Baptiste BARDET, Mme Julie GODICHAUD, M. Alexis VERNIER, Mme Camille FERET, M. Stéphane DELAHAYE et M. Jean EASTABROOK,

--ooOoo--

**Etaient absents excusés :**

- M. Christophe DELAMARE
- M. Luc LESIEUR
- Mme Mathilde LESAGE
- Mme Lisa MADELEINE
- Mme Sylvie FAURE

Pouvoir à M. Pierre CAREL

Pouvoir à M. Clément THEODORE

Pouvoir à Mme Eve COGNETTA

Pouvoir à Mme Laurence RENOU

--ooOoo--

Madame Adeline DIANISSY remplit les fonctions de Secrétaire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606813-20241017-2024-130-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/10/2024

Publication : 24/10/2024